



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Question écrite de M. Marc Delatte relative aux Ehpad

Question écrite n° 29840

Texte de la question

M. Marc Delatte interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place d'un fonds dédié aux associations s'engageant auprès des Ehpad. Si le déconfinement ne signifie pas la fin de la pandémie, les Ehpad ont payé un lourd tribut face au covid-19. L'engagement des personnels soignants en leur sein doit être salué et M. le député indique qu'il a pu, au plus près, ayant repris pendant la période de confinement une activité médicale, apprécier le degré de leurs implications envers les personnes âgées. Fort justement, le versement d'une prime en gage de reconnaissance est apprécié par les personnels et la réforme de la santé portée par M. le ministre est source de beaucoup d'attentes et d'espérance. Les mesures d'isolement ont été efficaces pour mieux protéger les résidents, en lien avec les fragilités liées à l'âge et aux comorbidités, mais ont eu une répercussion sur leur état psycho-affectif. M. le député souligne que M. le ministre a alors apprécié la situation et, après avis du conseil scientifique et à la suite de la saisine du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), pris la décision de rouvrir à la visite les Ehpad, pour les proches, dans le respect des mesures barrières. Face à cet isolement, les associations se sont mobilisées pour pallier cet isolement et, gracieusement, se sont offertes pour animer le quotidien des résidents, sous leurs fenêtres ; il en est ainsi pour notamment les groupes musicaux, les associations théâtrales, de cirque, etc. Par digression, l'implication des associations pourrait s'étendre aux associations sportives pour développer un programme (ouvert aux résidents des Ehpad et aux personnes âgées extérieures à l'établissement) axé sur la mobilité et la prévention des chutes, facteur de morbidité élevée chez les personnes âgées (cf. MOOC chute de l'ARS et l'expérience néerlandaise sur le sujet)... Cet arc-en-ciel, que tous fassent en sorte qu'il dure bien plus longtemps et que les Ehpad s'ouvrent aux périphéries, face au jeunisme, à l'utilitarisme, pour que la société change de regard sur le vieillissement. C'est pourquoi saluer l'action des associations implique de renforcer leurs moyens quant à assurer leurs missions, d'autant que la pandémie les a également grandement fragilisées. Elles sont le témoignage de la solidarité des Français et ont révélé des trésors de générosité. M. le député interroge M. le ministre pour penser un soutien, notamment financier, pour les associations qui s'engagent auprès des personnes isolées, âgées, en Ehpad tout particulièrement, par le biais par exemple du fonds d'intervention régional (FIR) au niveau des ARS, voire par le biais du fonds de valorisation de la vie associative (FDVA). À l'heure des nouvelles technologies et de la simplification administrative, M. le député indique qu'il faut insister sur l'allègement et la simplicité des dossiers à remplir (qui découragent plus souvent qu'à l'inverse) pour les associations s'engageant par convention auprès des EHPAD. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29840

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3629

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)